



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration préalable CAP A 18 octobre 2019

M. le Président, mesdames, messieurs,

Comme vous le disiez, M. le Président, le travail effectué par les agents de la DRH en concertation avec les organisations syndicales a été très important et la CFDT salue ce travail.

Cette CAP va permettre la concrétisation d'un travail de mise à plat très conséquente des classifications et déroulements de carrière des agents de catégorie A. Jamais nos collectivités n'auront vu autant d'avancements de grade en une seule instance.

Nous ne pourrions cependant pas oublier les incompréhensions liées à la classification et à des difficultés d'interprétation des critères, sans oublier les nécessaires critères de 2nd rang pour lesquels la CFDT réitère la demande d'un calendrier de négociations très rapidement.

Dans le cadre de la revoyure des carrières des agents de catégorie C, la CFDT demande également que la même logique concernant les déroulements de carrière soit appliquée.

Enfin, nous avons pu remarquer plusieurs collègues « non proposés » dans les tableaux d'avancement. La CFDT demande de nouveau qu'à chaque fois qu'un agent n'est pas proposé pour manière de servir, un rapport soit transmis aux élus avant l'instance, afin de faciliter la compréhension des situations.

Encore une fois et enfin, la CFDT se félicite du nombre d'avancements de grade qui va être validé aujourd'hui.

Je vous remercie.

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné 35200 Rennes
Tel : 02 23 62 24 61 – cfdt@rennesmetropole.fr